

Les communes enrichies

Les conséquences de la guerre pèsent lourdement sur le budget de la plupart des communes de France. Paris en sait quelque chose, puisque le rapporteur général de ses finances évaluait, dès le lendemain de l'armistice, le déficit annuel à 200 millions en bloc.

Cependant, il est des communes qui ont connu cette chance paradoxale de bénéficier de la guerre. Ce sont celles qui jouissaient d'un domaine forestier important, issu du partage, assez inégal, des biens nationaux.

Le bois, en effet, est un des produits agricoles qui ont subi, depuis 1914, les majorations les plus considérables. N'a-t-on pas vendu, dernièrement, une simple bille de bois 9.000 francs ?

À Nancy, on cote les feuilletts de sapin de 14 à 18 millimètres 3 fr. 50 à 5 fr. 50 le mètre carré, la charpente sur commande de 230 à 275 francs le mètre cube. Les planches de chêne valent de 250 à 450 francs le mètre cube dans les dimensions 27, 34, 41 et 54 millimètres. Les madriers d'Alsace, réduits de 8/23, sont à 1.850, 1.600 et 1.450 francs le cent. Ainsi du reste.

Il s'ensuit que les communes forestières ont vu s'accroître leur revenu dans des proportions inouïes. On cite telles municipalités du Bugey et de la Comté qui, après avoir acquitté en bloc la part contributive des habitants, distribué un affouage de plus de 20 stères par foyer et constitué des réserves de 100.000 francs, ont pu mettre à la disposition de leurs ressortissants une quantité de bois d'œuvre valant, avant la guerre, 200 francs, et aujourd'hui plus de 1.000 francs. Heureux villages, où tout le monde est rentier ! Lénine n'aurait pas imaginé cela !

Le *Progrès de Lyon* a même cité une commune des hautes

montagnes de l'Ain où l'affouage rapporte près de 1.800 francs à chaque famille. Inutile de dire que, dans ce coin arcadien, vous ne trouveriez pas une maison à acheter ou à louer et que la moindre parcelle de terrain est jalousement conservée par les propriétaires.

(*L'Information* du 9 décembre.)